

Rapport du médecin régional

2010 / 2011

Le rapport de ma commission sera bref :

- Pas d'incident majeur à signaler à ma connaissance.
- La commission médicale a été sollicitée pour superviser :
 - 1 L'organisation médicale du tour de critérium N1 à Mulhouse.
 - 2 L'organisation médicale du championnat de France à Illkirch.
 - 3 L'organisation médicale de la finale de planète Ping Pong
 - 4 L'organisation médicale des EMC.
- Il est matériellement impossible de médicaliser toutes les compétitions ce d'autant plus que le Ping n'est pas un sport à haut risque et que la législation reste vague à ce sujet. Mais le jour où un incident grave arrive, l'enquêteur judiciaire pourrait demander si le Président du club a bien pris toutes les dispositions préventives. Afin d'anticiper cette requête, il peut être utile de faire une réunion des capitaines d'équipe et de la consigner par écrit, avec les mesures simples en cas d'accident. Vérifier l'affichage obligatoire, la localisation du défibrillateur, le téléphone pour l'alerte, la trousse de secours. Rendre attentif les capitaines sur les risques de non assistance à personne en danger (on peut être condamné, si on laisse partir un partenaire sous l'emprise de l'alcool après la troisième mi-temps), Vérifier les conditions de jeux et la vétusté du matériel (Si un joueur se blesse sur un sol trop glissant et qu'il porte plainte que se passe t il ?). Aujourd'hui nous sommes dans une nouvelle ère où le principe de précaution doit rester dans nos esprits car il nous demande d'entrer dans une anticipation des risques, il faut pouvoir justifier que l'on a fait de l'information et si c'est consigné par écrit c'est défendable.
- Rester vigilant quant à la prise de médicament avant les matchs en particulier chez les seniors. Un traitement antigrippal (anti-inflammatoire + décongestionnant nasal par spray) multiplie par quatre le risque d'infarctus chez le quinquagénaire au cours de l'effort.
- Les dirigeants de club doivent se montrer vigilants, et oser « remettre en cause une aptitude sportive », ceci même si un certificat médical d'aptitude est présenté.
- Si les dirigeants ou entraîneurs observent des situations douteuses au cours des compétitions ou des entraînements, ou s'ils ont connaissance d'informations alarmantes, ils doivent faire remonter leurs observations au Président de la Ligue qui me les transmettra.
- N'oublions pas le proverbe : mieux vaut prévenir que guérir.

Bonne saison sportive à tous et à toutes.

Jean- Marc BECKER